REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°02.03

L'AN deux mille vingt le mardi 15 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni à Riom, Salle Dumoulin, à 19 heures, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil communautaire :
60

Nombre de conseillers en exercice :
60

Nombre de conseillers présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
9 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu :
23 septembre 2020

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir à* M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul *a donné pouvoir à* M MELIS Christian,
- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir à* Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir à* M PECOUL Pierre,
- Mme DE MARCHI Véronique *a donné pouvoir à* Mme VAUGIEN Evelyne,
- M GRENET Daniel *a donné pouvoir à* M VERMOREL Pierrick,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir à* Mme BERTHELEMY Hélène,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir à* Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir à* M REGNOUX Marc,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir à* Mme DUPONT Laurence,
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir à* M BEAURE Nicolas.

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M BEAURE Nicolas

Objet : Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-DEL202009150203-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Rapport n°02.03 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu les statuts en vigueur du SBA,
Vu la délibération n° 20200723 12.5 par laquelle le conseil communautaire a désigné ses délégués auprès du SBA,

Considérant que les modalités de représentation sont les suivantes : 29 délégués titulaires conseillers communautaires ou conseillers municipaux et 15 délégués suppléants,
Considérant la demande de modification de la commune de Saint Ignat,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

29 Titulaires	15 Suppléants
1 Nathalie ABELARD (Châtel-Guyon)	1 Roland GRENET (Surat)
2 Jean Pierre CHRETIEN (Enval)	2 Olivier SOUCHON (Clerlande)
3 Isabelle RAYMOND (Chavaroux)	3 Anne-Claire ARGENSON (Mozac)
4 Hugues GEORGEON (Clerlande)	4 Pierre Franck PAPPALARDO (Malauzat)
5 Pierre BOUTET (Ennezat)	5 Didier LARRAUFFIE (Riom)
6 Bruno CHAMPOUX (Malauzat)	6 Daniel GRENET (Riom)
7 Gaylord FRACHEBOIS (Le Cheix sur Morge)	7 Joël COTTE (Les Martres sur Morge)
8 Patrice LAFAYE (Chambaron sur Morge)	8 Cédric BIONNIER (Châtel-Guyon)
9 Gérard LANGLAIS (Sayat)	9 Nicolas STEPHANT (Chambaron sur Morge)
10 Lionel CHAUVIN (Châtel-Guyon)	10 Christophe VILLEBESSEIX (Marsat)
11 Malory GIANGRECO-BROC (Malintrat)	11 Jacques NURY (Sayat)
12 José PAZOS-SANTIAGO (Les Martres d'Artière)	12 Cyril SAUSSAC (Malintrat)
13 Alain MAUBLANT (Saint Laure)	13 Monique GORCE (Saint Laure)
14 Philippe GIRARD (St Bonnet près Riom)	14 Marie Hélène GUYOT PERREIRA (Lussat)
15 Franck ROULIN (Varennes sur Morge)	15 Bruno GRIMBERG (Varennes sur Morge)
16 Cécile ALBERTO (Surat)	
17 Jean-Claude CAZALS (Mozac)	
18 Olivier HABLOT (Marsat)	
19 Gilles DOLAT (Châtel-Guyon)	
20 Florence PLUCHART (Volvic)	
21 Jean-Claude CIBERT-GOTON (Saint-Ignat)	
22 Yolande CIVADE (Charbonnières les Varennes)	
23 Laurent RENAULT (Les Martres sur Morge)	
24 Jean-Louis MEDYNSKA (Saint Beauzire)	
25 Sophie PELLETIER (Chappes)	
26 Pierre PECOUL (Riom)	
27 Pierre DESMARETS (Riom)	
28 Jean-Louis RAYNAUD (Riom)	
29 Thierry BAUDRAS (Lussat)	

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.
A Riom, le 16 septembre 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Riom Limagne et Volcans

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-DEL202009150203-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-DEL202009150203-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-DEL202009150203-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020